



HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION DE LA DECHARGE

Une décharge publique a été ouverte sur le site de la commune de Reulle-Vergy pour déposer les déchets ménagers, gravats, ... ?

Cette décharge a été fermée au dépôt des déchets ménagers depuis les années 1990. La dernière exploitation a été réservée aux déchets inertes, notamment les gravats. Enfin, elle a été fermée à tout dépôt au début des années 2000, avec la mise en place des points d'apport volontaire et l'ouverture de déchetteries sur le territoire.

La compétence déchets, transférée à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin en 2005 (compétence exercée par le SIVOM des Monts de Vergy auparavant dans les conditions d'exploitation légales).

Cette décharge a fait l'objet d'une réhabilitation après analyse de l'état sanitaire qui n'a pas été jugé nuisible à l'environnement (espace situé en amont du Meuzin, dans lequel d'éventuels écoulements pourraient apparaître). Elle a été recouverte d'une épaisse couche de terre afin de végétaliser l'espace, selon les dispositions applicables à la réhabilitation des décharges (opération soutenue par les pouvoirs publics menée dans les années 2000). Il a été rendu inaccessible pour interdire tout dépôt sauvage, selon les dispositions légales en vigueur pour traiter ces espaces afin de préserver l'environnement.

Par conséquent, cet espace a été neutralisé et l'opération engagée par la commune en partenariat avec Forestiers du Monde et le pôle scolaire de l'Etang-Vergy est destinée à renforcer l'action environnementale.

Fait à Reulle-Vergy, le 22 décembre 2017

Le Maire

Aleth DETOT

